

Réunion 27 juin 2023

Accueil des PS pour la rentrée 2023-2024

1. Présentation des personnels →

Personnel Education Nationale :

*Mme Émilie GROLLEAU (enseignante et directrice) et Mme Sarah NUNGE, décharge de direction (les mercredi matin et jeudi): **PS/MS à la rentrée.**

*Mme BOUFFARD (enseignante) : **GS à la rentrée.**

Attention : les classes peuvent être amenées à être modifiées en fonction des effectifs.

→ ATSEM : Mmes Karine MICHELET et Carole JUSSEAUME.

Les ATSEM sont présentes sur tous les temps de la journée pour accompagner les élèves : garderie, classe, hygiène, repas.

→ Une psychologue scolaire : en attente pour la rentrée prochaine.

2. Précisions diverses :

Horaires et fréquentation scolaire :

- Absences : **Rappel de l'importance d'une fréquentation régulière de l'école, toute inscription en maternelle représente un engagement. L'école est devenue obligatoire à partir de 3 ans.**

Un aménagement pourra effectuer personnellement avec l'enseignante de votre enfant pour les premières semaines de l'école.

Les absences doivent être signalées et justifiées par écrit.

Pour le restaurant scolaire, il faudra fournir à la mairie un certificat médical pour éviter la facturation des repas non pris en cas d'absence pour maladie.

Les inscriptions à la cantine ou à la garderie se font auprès de la mairie.

Un pointage est effectué tous les matins à l'arrivée des enfants.

- Rappel horaires de classe : **8h45-11h45/ 13h45-16h et mercredi : 8h45-11h45**
- Temps d'accueil en classe le matin : **8h35 à 8h45.**
L'accueil se limite à la grille et à l'entrée de la classe pour les PS jusqu'à la Toussaint avec un temps d'échange parent/enfant/enseignant avant de laisser l'enfant s'installer seul à une activité de son choix.
Fermeture de l'école à 8h45, plan Vigipirate en vigueur.
En dehors des horaires d'ouverture du portail, merci de sonner (bouton à gauche du portail) et d'attendre qu'un adulte vienne vous ouvrir. N'escaladez le grillage en aucun cas ! (mauvais exemple que les élèves pourraient suivre).
La grille ne sera plus ouverte à partir de 9h.
- Respect des horaires de garderie : **7h30-8h35/ 16h-18h30.** Il est demandé aux familles de respecter les horaires, de veiller à être joignables par téléphone, et d'avoir prévu une solution de secours en cas de retard (voisin, ami, parent). (Des billets d'absences mis en place par la Mairie).

Hygiène et confort des enfants :

- Hygiène scolaire : Les dispositifs mis en place à l'école : caisses individuelles de rangement, gourde ou de préférence gobelet nominatif à la charge des familles, lavage de mains régulier, distributeurs de savon et d'essuie-main.
- Evitez d'emmener des couches. Privilégier les vêtements de rechange. Les passages aux toilettes sont très réguliers et la surveillance des PS à ce sujet est accrue pour qu'il y ait le moins d'accident possible.
- Privilégiez les vêtements et chaussures que votre enfant peut mettre et enlever seul. Merci de rapporter au plus vite les vêtements propres prêtés par l'école.
 - Au porte-manteau : uniquement le manteau.
 - Un PETIT sac à dos (pas de sac à roulettes).
 - Dans la caisse :
 - un **change complet** dans un sac plastique (slip, pantalon, haut, chaussettes) à renouveler régulièrement;
 - une **paire de chaussons** tenant bien le pied pour les activités quotidiennes de motricité. A mettre dès l'arrivée à l'école.
Prévoir un sac plastique pour ranger les chaussures ou les affaires sales qui peuvent salir la caisse et le doudou. Les chaussons apportent confort et hygiène dans la classe et sur le matériel de motricité.
 - le **doudou** marqué au nom de l'enfant ;
 - la **tétine** rangée dans une boîte fermée au nom de l'enfant (la sucette reste réservée au moment de la sieste des plus jeunes. Dès que possible, l'enfant devra se contenter d'un doudou) ;
- Récréations : Elles durent 30 min le matin et entre 15 et 20 min l'après-midi (pas de récréation l'après-midi pour les élèves de petite section). Les enfants doivent avoir suffisamment de vêtements chauds (y compris cagoules ou bonnets et moufles), la cour étant exposée au vent, elle est assez froide à la mauvaise saison.
Pour la sécurité dans les jeux de cour, pas de foulard, écharpe, cordons longs de manteaux ou gants.
- Goûter à la garderie : Pour un meilleur équilibre alimentaire, les goûters sont fournis par la Mairie et préparés le matin.
Les enfants ne peuvent pas y consommer des aliments venant de la maison pour des raisons d'hygiène, d'équilibre alimentaire et d'allergies de certains élèves. Ne prévoyez donc pas de nourriture dans le sac de votre enfant.

Règlement et sécurité :

- Certificats d'assurances « responsabilité civile » **et** « individuelle accident » sont obligatoires et indispensables en cas de sorties scolaires.
- Petite cour devant l'école : Attention au muret en ciment. Pour plus de sécurité, nous interdisons aux enfants de monter dessus. De mauvaises chutes tous les ans. Merci de les aider à respecter cette règle.
- Règlement intérieur : Il est rappelé aux familles que le port des bijoux est interdit. Ils peuvent être perdus ou endommagés, ils sont surtout dangereux dans les activités des enfants (chaînes métalliques au cou, au poignet, anneaux aux oreilles). Il est également interdit d'apporter des jeux de la maison.
- L'accueil des enfants se fait par demi-journées : si vous un rendez-vous médical est prévu le matin, il faudra accompagner votre enfant à 11h45 (si vous souhaitez qu'il mange à la cantine et informer l'école en amont) ou à 13h35.

Si un rendez-vous est prévu l'après-midi, vous devrez venir chercher votre enfant à 11h45 ou à 13h35.

- **Médicaments** : toute prise de médicament à l'école doit faire l'objet d'un PAI (auprès de la PMI pour les petites et moyennes sections et auprès de la santé scolaire pour les grandes sections).

Hors PAI, les enseignants et le personnel mairie ne sont pas habilités à donner des médicaments. Vous pourrez en cas d'absolue nécessité venir les donner sur le temps du midi mais il est demandé de privilégier les traitements matin et soir. **Ne jamais laisser de sac de médicaments dans le sac de votre enfant.**

3. La classe

- **Nouveaux programmes** en application depuis 2020 (évolutions encore en 2022).
Bienveillance, bien être, aimer l'école, vie en collectivité, préparer aux apprentissages de l'école élémentaire.
- **Évaluations** : Le cahier de réussites de l'élève remplace le livret scolaire de maternelle depuis 2016.

Il s'agit d'un seul et unique cahier qui suit les progrès de l'élève durant les trois années de maternelle. Tous les attendus y sont regroupés par domaines d'apprentissage sous forme d'images. Le cahier est rempli tout au long de l'année par l'enfant avec son enseignant. Un rdv annuel sera proposé avec l'enseignante, au choix en février ou en juin, pour l'expliquer avec l'enfant aux parents.

- **Educartable** :
Depuis 2 ans, nous utilisons l'application Educartable qui permet aux enseignantes de communiquer avec vous. Elle peut s'installer sur votre téléphone ou être consultée sur un ordinateur.
A la rentrée, vous recevrez un code personnel qui vous permettra d'y accéder.
Une demande d'autorisation de prise de photos vous sera transmise également.
Les photos ne sont accessibles et visibles que par la classe de votre enfant.
- **Coopérative scolaire** : La participation des familles à la Coopérative Scolaire est de 17 euros par enfant. Elle permet de financer un spectacle par classe, des animations, intervenants extérieurs, ainsi que des petites dépenses liées aux projets des classes. Par exemple : abonnements, ustensiles, pâte à modeler, petit matériel non présent dans les catalogues de fourniture de la Mairie, développement photo, bricolages de Noël, etc.

N'hésitez pas à consulter le site de l'école ou votre boîte mail jusqu'à la rentrée pour d'éventuelles informations !

Petit rappel pour les PS : merci d'envoyer une photographie de votre enfant (visage) à l'adresse mail de l'école : ce.0790485y@ac-poitiers.fr

Au plaisir de vous retrouver le **lundi 4 septembre 2023 à 8h35.**

L'équipe de la maternelle.